



# Procès-Verbal

## Commission Régionale d'Appel Règlementaire

### RELEVÉ DE DECISION

#### AUDITION DU 18 DECEMBRE 2018

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (Secrétaire), Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Alain SALINO, Michel GIRARD, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Laurent LERAT, Roger AYMARD, Bernard CHANET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°20R : Appel du club du FC RANDAN en date du 26 novembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 20 novembre 2018 ayant infligé un retrait de quatre points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, pour non-paiement du relevé de compte n°1 dans les délais.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

- \* - \* - \* - \* - \* - \* - \*

## **RELEVÉ DE DÉCISION**

### **AUDITION DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (Secrétaire), Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Alain SALINO, Michel GIRARD, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Laurent LERAT, Roger AYMARD, Bernard CHANET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°19R : Appel du club de l'U.S. PALLADUC date du 26 novembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 20 novembre 2018 ayant infligé un retrait de quatre points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé pour non-paiement du relevé de compte n°1 dans les délais.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

- ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆

## **RELEVÉ DE DÉCISION**

### **AUDITION DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (Secrétaire), Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Alain SALINO, Michel GIRARD, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Laurent LERAT, Roger AYMARD, Bernard CHANET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°24R : Appel du club du F.C. MEZELOIS en date du 27 novembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 20 novembre 2018 ayant infligé un retrait de quatre points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, pour non-paiement du relevé de compte n°1 dans les délais.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

- ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆ - ☆

## **RELEVÉ DE DÉCISION**

### **AUDITION DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (Secrétaire), Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Pierre BOISSON, Alain SALINO, Michel GIRARD, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Laurent LERAT, Roger AYMARD, Bernard CHANET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°27R : Appel du club de l'U.S. LA CHAPELLE LAURENT en date du 27 novembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 20 novembre 2018 ayant infligé un retrait de quatre points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, pour non-paiement du relevé de compte n°1 dans les délais.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.

- \* - \* - \* - \* - \* - \*

## **RELEVÉ DE DÉCISION**

### **AUDITION DU 18 DÉCEMBRE 2018**

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (en visioconférence avec l'antenne de la Ligue à Cournon d'Auvergne) :

Présents : Daniel MIRAL (Président), Paul MICHALLET (Secrétaire), Serge ZUCHELLO, Christian MARCE, Alain SALINO, Michel GIRARD, André CHENE, Jean-Claude VINCENT, Laurent LERAT, Roger AYMARD, Bernard CHANET.

Assistent : Mesdames COQUET et FRADIN.

*DOSSIER N°26R : Appel du club du U.S. PERS. JUSSIENNE en date du 26 novembre 2018 contestant la décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de sa réunion du 20 novembre 2018 ayant infligé un retrait de quatre points fermes au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé, pour non-paiement du relevé de compte n°1 dans les délais.*

**La Commission Régionale d'Appel,**

- **Met le dossier ci-dessus en délibéré.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.